

Pr.SOUID El-Fareh
Maître de Conférences (A) en Médecine Légale
Faculté de Médecine – Sétif

ALCOOLISME : ASPECTS MEDICO-LEGAUX

I/ INTRODUCTION

II/ INTOXICATION ALCOOLIQUE AIGUE

a/ Les signes cliniques

1° Phase d'ébriété : alcoolémie supérieure à 1g/l

2° Phase d'ivresse : alcoolémie supérieure à 2 g/l

3° Phase de coma : alcoolémie supérieure à 3g/l

b/ Diagnostic médico-légal

c/ Prélèvement pour dosage d'alcoolémie

ALCOOLISME : ASPECTS MEDICO-LEGAUX

I/ INTRODUCTION

Les intoxications éthyliques sont à l'origine de nombreux accidents de la circulation et de nombreux comportements violents (crimes, suicides). Certains décès sortant de ces cadres sont en rapport avec une consommation abusive d'alcool.

Les répressions de la conduite de véhicules « sous l'emprise d'un état alcoolique » sont prévues par le code de la route.

II/ INTOXICATION ALCOOLIQUE AIGUE

a/ Les signes cliniques

Les taux d'alcoolémie ci-dessous sont donnés à titre indicatif (variations individuelles, variations selon accoutumance, état glycémique, fatigue, vigilance).

1° Phase d'ébriété : alcoolémie supérieure à 1g/l

- Phase d'excitation psychomotrice avec incoordination motrice, désinhibition, euphorie.
- C'est la phase médico-légale des actes délictuels, voire criminels.

2° Phase d'ivresse : alcoolémie supérieure à 2 g/l

- Confusion, désorientation temporo-spatiale, démarche titubante, dysarthrie, nausées, vomissements.
- Tachycardie, tachypnée, hypoesthésie.

3° Phase de coma : alcoolémie supérieure à 3g/l

- Coma profond, sans signe de localisation, calme, abolition de réflexes ostéotendineux de la sensibilité.
- Mydriase bilatérale, hypothermie.
- Hypoventilation alvéolaire (dépression des centres respiratoires et encombrement).
- Acidose respiratoire, puis métabolique due à l'insuffisance circulatoire.
- Hypoglycémie, hyperosmolarité.

b/ Diagnostic médico-légal

Le diagnostic médico-légal est invoqué devant certains éléments tels que l'haleine alcoolique chez le vivant (5% de la quantité l'alcool absorbé étant éliminés sous forme inchangées dans l'air expiré) ainsi que devant les signes cliniques de l'ébriété qui sont les troubles de l'équilibre et de la coordination des gestes.

A un degré extrême, peut survenir un coma alcoolique de type calme et hypotonique avec risque de dépression respiratoire (concentrations létales à partir de 4 à 5 grammes d'alcool par litre de sang.)



c/ Prélèvement pour dosage d'alcoolémie :

La recherche (analyse semi quantitative) d'alcool dans l'air expiré (alcooltest) et encore mieux le dosage (analyse quantitative) de l'alcool dans le sang (alcoolémie) permettent d'apporter des éléments de certitude au diagnostic de l'intoxication alcoolique.

$$\begin{array}{ccc} \mathbf{0,25} & = & \mathbf{0,50} \\ \text{mg/l d'air expiré} & & \text{g/l de sang} \end{array}$$

A cet effet, **tout médecin peut être requis** pour effectuer un prélèvement sanguin.

Avant tout prélèvement, **un examen médical soigneux** doit être effectué par le médecin afin d'éliminer une pathologie hémorragique traumatique notamment un hématome intra crânien face à un coma en apparence d'origine alcoolique. Le décès peut aussi être dû à une cause métabolique (hypoglycémie, hypothermie...)

Le nettoyage de la peau avant le prélèvement (asepsie) doit se faire au liquide de **Dakin** (**éviter de toute évidence l'alcool qui fausse le résultat**). Les tubes doivent contenir du fluorate de Sodium (anti ferment) et être obstrués d'une manière hermétique après leur remplissage à ras bords pour éviter l'évaporation de l'alcool éventuellement présent dans le liquide de prélèvement.

L'identité de la personne ainsi que l'heure de prélèvement doivent être notées sur les deux tubes (dont un pourrait servir en cas de contre expertise) qui doivent être sellés en présence de l'officier de la police judiciaire.

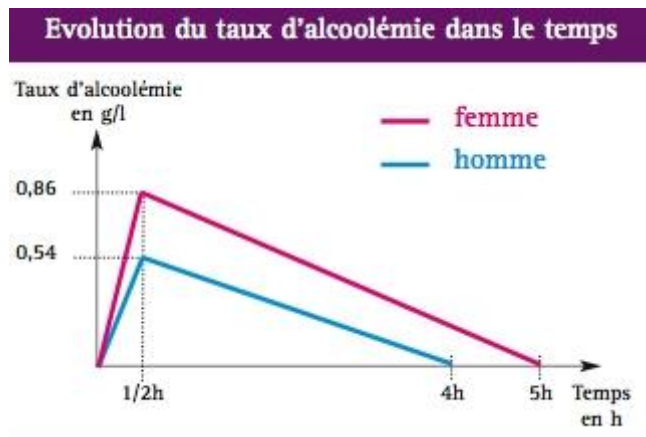
Le dosage de l'alcoolurie n'a que peu d'intérêt.

Le dosage d'alcool peut se faire aussi sur le contenu gastrique prélevé en cours d'autopsie de même que dans la bile ou l'humeur vitrée.

Le dosage de l'alcoolémie se fait de deux manières :

- **Méthode de Cordebard.**
- **Méthode chromatographie en phase gazeuse.**

Il faut se rappeler enfin, **qu'une alcoolémie supérieure à 0.20g/l lors de la conduite d'un véhicule est considérée comme étant délictuelle en Algérie**, entraînant des poursuites judiciaires. Une telle alcoolémie serait une circonstance aggravante en cas d'accidents de la circulation avec lésions corporelles mortelles ou non.



**25cl de Bière à 5° = 2cl de Pastis à 45° = 3cl de Whisky à 40° avec Soda
=10cl de Vin à 12°3cl de Cognac à 40° = 2 cl de Planteur à 50° avec Jus
= 0,20g/l(gramme d'alcool par litre de sang**